

Règlement du club de squash

Créé au mois d'octobre 2003, un club de squash indépendant propose différentes activités (tournois, leçons, mini-ligue, interclubs, etc.) sur les 4 terrains à sa disposition.

Les terrains sont à votre disposition de 8h15 à 22h30. Les périodes de jeu sont de 45 minutes.

La réservation des terrains est obligatoire et se fait par internet, par la borne interactive équipée d'un écran tactile au secrétariat, par téléphone (024 425 62 84) ou par e-mail adressé au secrétariat (info@tcy.ch).

Les réservations doivent être effectuées avec les noms des joueurs présent sur le terrain.

Tout terrain occupé doit être réglé avant de jouer, au secrétariat ou auprès du restaurant (en dehors des heures d'ouverture du secrétariat).

Une tolérance de 10 minutes est accordée si le terrain reste libre après la période de jeu réservée. Au-delà, la deuxième période devient payante.

Si 2 membres du club ou de la HEIG occupent un terrain avec un non-membre (soit 3 personnes, et même si le non-membre est un enfant), la somme de 10 francs devra être acquittée (1/3 de 30 francs).

La présentation de la carte de membre est obligatoire pour la HEIG.

Les membres désirant s'entraîner seuls devront réserver en associant à leur nom le code "Solo".

Toutes les réservations non décommandées 24h à l'avance seront dues par le(s) joueur(s), y compris pour les membres du club ou possesseurs d'abonnement.

Club de squash d'Yverdon : Stéphane Deppierraz

www.squashyverdon.ch